

Rapport de la Cour des comptes, "Prévention et prise en charge de l'obésité"

01/11/2019

Dans son rapport consacré à la prévention et la prise en charge de l'obésité, la Cour des comptes y fait plusieurs constats dans un contexte de stabilisation nationale de l'obésité mais avec de fortes disparités sociales. Elle pointe notamment une politique volontariste mais qui se trouve être mal coordonnée, et qui a pour conséquence de générer « des difficultés de lisibilité et affaiblit la cohérence et l'efficacité de l'action publique ».

Elle recommande donc :

- 1) La réalisation d'analyses régionales, d'enquêtes spécifiques aux départements d'outre-mer (DOM) et une périodicité plus rapprochée des études nationales et régionales ainsi que des études menées en milieu scolaire ;
- 2) Le renforcement de la coordination intersectorielle de la politique nutritionnelle au niveau régional sous l'autorité conjointe des préfets de région et des DG d'ARS ;
- 3) L'adoption des taux maximum de sel, de sucre et de gras dans la composition nutritionnelle des aliments, déterminés au terme d'une concertation avec les industriels ;
- 4) L'élargissement du champ d'application de la loi Gattolin pour les produits alimentaires et par référence au Nutri-Score à tous les programmes et à toutes les chaînes audiovisuelles du secteur privé.
- 5) L'incitation des associations de consommateurs ou d'intérêt général à partager gratuitement avec le public de base de données labellisées par Santé publique France permettant d'éclairer le choix du consommateur sur la qualité nutritionnelle des aliments ;
- 6) L'extension du champ de l'exercice infirmier de pratique avancée à la prise en charge de l'obésité ;
- 7) L'organisation, sans attendre la fin des expérimentations, de la prise en charge au parcours des enfants atteints de surpoids et de ceux atteints d'obésité sévère, incluant des consultations de diététicien et de psychologue ainsi que des bilans d'activité physique ;
- 8) La mise en place pour les adultes atteints d'obésité sévère d'une expérimentation nationale de prise en charge au parcours, incluant des consultations de diététiciens et de psychologue ainsi qu'un bilan d'activité physique destiné à une orientation du patient vers un dispositif d'activité physique adaptée.